## La Californie menace le secret de confession



Article rédigé par Le Salon Beige, le 16 mai 2019

Source [Le Salon Beige] Une remise en question du droit canonique doit-elle être envisagée?

Le projet de loi 360 du Sénat californien <u>propose</u> d'obliger tout prêtre catholique, lorsqu'il entend en confession des violences concernant des abus sur mineur, à les dénoncer aux pouvoirs publics, sous peine de poursuites pouvant mener à une incarcération.

Le projet de loi présenté par le sénateur Jerry Hill, le 20 février 2019, veut modifier le code pénal en obligeant « tout membre du clergé à dénoncer, des faits avérés et des suspicions de faits concernant des abus sur mineur, lors même qu'ils ont été connus dans le cadre de la confession ». Contrevenir à cette disposition constituerait, pour le prêtre, un délit pouvant le mener tout droit en prison.

Ils sont loin les temps où, en 1813, comme le rappelle *USA Today* dans son édition du 29 avril 2019, la Cour fédérale de New York protégeait en ces termes le secret de la confession : « obliger un prêtre à briser le sceau de la confession équivaut à déclarer qu'aucune pénitence n'est possible, ce qui revient à annihiler un pan important de la religion catholique romaine ».

Plus près de nous, la Cour suprême déclarait dans le même sens en 1980, que « la relation privilégiée entre le prêtre et le pénitent se fonde sur le besoin humain de pouvoir tout révéler à un conseiller spirituel ». Il faudrait ajouter que, d'institution divine, le sacrement de pénitence est inviolable...

Le projet de loi 360 du sénateur Hill a été approuvé en première lecture par cinq voix pour et deux abstentions : rien n'est encore joué, mais c'est bien à une nouvelle bataille que l'Eglise doit faire face. Un comble dans un pays qui a fait de la liberté de religion l'une de ses principales revendications.

Can. 983 – § 1 du code de droit canonique:

Le secret sacramentel est inviolable; c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quoi que ce soit un pénitent, par des paroles ou d'une autre manière, et pour quelque cause que ce soit.